

**Séance du Conseil de Ville
du 2 mai 2011 à 19 heures
Salle du Conseil de Ville - Procès-verbal no 4 / 2011**

1. Communications
2. Appel
3. Procès-verbal no 3 du 28 mars 2011
4. Questions orales
5. Promesses d'admission à l'indigénat communal de :
 - M. Roberto LEMA
 - Mme Cristina SAIU
 - Mme Nilüfer YILDIRIM
6. Crédit de Fr. 220'000.- pour la réalisation de parkings provisoires en compensation des places de parc perdues pendant le chantier de la Jardinerie
7. Crédit de Fr. 149'000.- pour l'aménagement et l'équipement d'un nouveau site pour la Maison de l'Enfance, à la rue du 24-Septembre 3, permettant d'ouvrir 25 places supplémentaires
8. Développement du postulat 4.02/11 - "Etudier la possibilité de maintenir le chemin de Bellevoie en sens unique", PS, M. Jude Schindelholz
9. Développement de la motion 5.04/11 - "Amiante : assurer la sécurité lors de travaux de déconstructions", CS•POP•Verts, Mme Esther Gelso
10. Développement de la motion 5.05/11 - "Création d'un groupe de travail pour définir quels fonctions et services communaux seront intégrés dans les bâtiments du Ticle-CREA (projet CREA)", PS, M. Alphonse Poupon
11. Développement de la motion 5.06/11 - "Mettre en place de véritables formations", CS•POP•Verts, M. Emmanuel Martinoli
12. Développement de la motion 5.07/11 - "Sortir rapidement de l'ère nucléaire", CS•POP•Verts, M. Emmanuel Martinoli
13. Réponse au postulat 4.07/10 - "Un réseau internet communal sans fil en libre accès (Wi-fi)", PLR, M. Pierre Chételat
14. Réponse à la question écrite 2.01/11 - "Une maquette et des questions", CS•POP•Verts, M. Emmanuel Martinoli
15. Réponse à la question écrite 2.02/11 - "Site pollué de la patinoire de Delémont", CS•POP•Verts, M. Emmanuel Martinoli
16. Réponse à la question écrite 2.03/11 - "Financement des investissements : à qui cela profite-t-il ?", CS•POP•Verts, M. Didier Nicoulin
17. Divers

1. **COMMUNICATIONS**

M. Paul Fasel, président, ouvre la séance et salue les membres présents. Au nom du Conseil de Ville, il présente ses condoléances à M. François Klopfenstein, à la suite du décès de son papa, M. Frédy Klopfenstein, ancien conseiller de ville, et il invite l'assemblée à observer une minute de silence. De plus, à la demande de M. Jude Schindelholz, PS, il suggère le report du point 8.

DECISION : le report du point 8 est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

2. **APPEL**

39 membres sont présents.

M. Paul **Fasel**, président, M. Sébastien **Lapaire**, 1^{er} vice-président, Mme Anne **Froidevaux**, 2^{ème} vice-présidente, MM. Pierre **Chételat** et Michel **Frossard**, scrutateurs.

Conseil de Ville

Mme, M., André **Ackermann**, Philippe **Ackermann**, David **Asséo**, Dominique **Baettig**, Yves **Bregnard**, Matthieu **Comte**, Julien **Crevoisier**, Luc **Dobler**, Marie-Claire **Grimm**, François **Klopfenstein**, Jean-Pierre

Kohler, Isa **Kuci**, Julien **Lesniak**, Murielle **Macchi**, Jacques **Marchand**, Emmanuel **Martinoli**, Sylvianne **Mertenat**, Grégoire **Monin**, Olivier **Montavon**, Didier **Nicoulin**, Jean **Parrat**, Yvonne **Plumez**, Alphonse **Poupon**, Philippe **Rottet**, Didier **Schaller**, Charles-André **Schäublin**, Pierre-Alain **Voisard**, Christian **Wirz**.

Sont excusés et remplacés

M. Mehmet Ali Celik est remplacé par Mme Francine **Chollet**
 M. Jean-Yves Gentil est remplacé par M. Marc **Ribeaud**
 M. Julien Spinelli est remplacé par M. Renaud **Ludwig**
 Mme Anne Seydoux est remplacée par M. Pierre-Alain **Fleury**
 M. Jérôme Corbat est remplacé par Mme Esther **Gelso**
 M. Romain Seuret est remplacé par M. Christophe **Günter**

Sont excusés

MM. Besim Hoxha et Jude Schindelholz.

Conseil communal

- M. Pierre **Kohler**, Mairie et Département des finances
- M. Pierre **Brulhart**, Département de l'énergie et des eaux
- M. Damien **Chappuis**, Département de la culture, des sports et de l'informatique
- Mme Françoise **Collarin**, Département de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics
- M. André **Parrat**, Département des affaires sociales, de la jeunesse, des écoles et du logement

Chancellerie communale, huissier

Mme Edith **Cuttat Gyger**, chancelière communale
 Mme Nadia **Maggay**, vice-chancelière communale
 M. Gilles **Loutenbach**, huissier

3. PROCÈS-VERBAL NO 3 DU 28 MARS 2011

Le procès-verbal no 3 du 28 mars 2011, avec le rectificatif ci-dessous, est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

Rectificatif du procès-verbal no 3 du 28 mars 2011 :

12. RÉPONSE À LA MOTION 5.10/10 - "ENGAGEMENT DU CONSEIL COMMUNAL AUPRÈS DE L'AUTORITÉ CANTONALE POUR LE MAINTIEN À DELÉMONT DE LA FORMATION DES APPRENTIS DE LA VENTE DE DÉTAIL", PLR-UDC-PS-PDC-JDC, M. PIERRE CHÉTELAT

Page 32

...

M. Pierre Kohler, maire, informe en préambule qu'il a toujours eu l'habitude de dire et faire ce qu'il voulait et qu'il n'a pas l'intention que cela change. Il rappelle que la déclaration...

4. QUESTIONS ORALES

M. Christophe Günter, PLR, s'étonne du mandat confié à un bureau d'ingénieurs de la place concernant les études liées au nouveau bus scolaire, dont la nécessité de remplacement a été admise par la Ville. Comme ce travail aurait pu, selon lui, être confié à un fonctionnaire communal, M. Günter demande si cette pratique est courante en matière d'achat de véhicule et quelle dépense ce mandat occasionne.

M. André Parrat informe que son département ne dispose pas des ressources nécessaires pour gérer certains dossiers et que des contacts ont eu lieu avec les autres services communaux. Vu les exigences techniques du dossier, il a mandaté un bureau d'ingénieurs et opté pour un appel d'offres, qui générera une économie située entre Fr. 15'000.- et Fr. 20'000.-, contre une dépense de quelques centaines de francs pour le mandat.

M. Christophe Günter est satisfait.

Mme Yvonne Plumez, PDC-JDC, relève que l'absence d'éclairage de cinq bâtiments de la ville le 26 mars 2011 a induit une économie de 1'000 kWh et de Fr. 200.-. Estimant que les problèmes liés à l'énergie nécessitent réflexion, voire sacrifices, elle demande si la Municipalité pourrait répéter cette action et sensibiliser la population à suivre ce mouvement pour encourager les économies d'énergie.

M. Pierre Brulhart confirme les résultats de l'action Earth Hour, organisée annuellement par le WWF, tout en relevant que les résultats de cette opération peuvent différer selon le jour où l'opération est menée. Parallèlement à cette action, M. Brulhart informe que des études existent s'agissant de l'éclairage des bâtiments publics importants, qui pourrait être réduit, notamment entre minuit et 6 heures, et qu'elles seront poursuivies, en collaboration avec le Service UETP, la Paroisse et la Bourgeoisie.

Mme Yvonne Plumez est satisfaite.

M. Jean Parrat, CS•POP•Verts, se basant sur une demande du Service informatique d'arrêter les ordinateurs le 27 avril en raison de travaux prévus, estime que de nombreux postes restent continuellement enclenchés au sein de l'Administration communale, chacun consommant, selon ses calculs, 850 kWh par année. Cet état de fait nuit à l'image de la Ville, Cité de l'énergie et M. Parrat demande à l'Exécutif s'il entend prendre des mesures adéquates afin que chaque fonctionnaire quittant son poste en fin de journée éteigne son ordinateur, de même que l'écran.

M. Pierre Brulhart indique que des recommandations existent en vue d'éteindre les postes à midi et le soir - et non seulement lors de migrations - et qu'elles sont bien respectées. Les règles en matière d'économie d'énergie pourront être rappelées, notamment dans le *Delémont.ch* ou la *Chronique des Sauvages*, bulletin d'information interne. En dernier lieu, M. Brulhart indique que l'effectif actuel est insuffisant pour assurer le suivi de chaque ordinateur ou l'équiper de multiprises.

M. Jean Parrat est partiellement satisfait.

M. Olivier Montavon, PDC-JDC, relève que la ligne Gare-Vieille Ville-Hôpital n'est pas en fonction le dimanche et que les horaires affichés à la gare ou à la poste ne prévoient aucune alternative. De plus, à son avis, le PubliCar, dont l'information est difficilement accessible, ne répond pas à la demande des personnes âgées ou venant de l'extérieur. Aussi, il demande au Conseil communal s'il envisage de mettre en place un service de bus desservant l'hôpital le dimanche, durant des heures restreintes, et d'améliorer l'information relative au PubliCar et de ses services.

Mme Françoise Collarin souligne que le PubliCar est très peu utilisé le dimanche et que l'information concernant son utilisation devra être améliorée. Toutefois, les usagers arrivant à Delémont par le bus peuvent faire réserver le PubliCar par le chauffeur. Mme Collarin précise que la mise en place d'un service de bus le dimanche jusqu'à l'hôpital générerait un investissement très important et non justifié, vu les fréquentations insuffisantes.

M. Olivier Montavon est partiellement satisfait.

M. Dominique Baettig, UDC, indique que son groupe n'est pas le seul à relever le problème des incivilités, des fonctionnaires communaux ayant reconnu ces difficultés. Il approuve l'ouverture d'un poste de police dans le quartier de la gare dont il souhaite connaître le concept (horaires de présence, modes d'intervention, ...). Par ailleurs, il semble que des infractions aient tout de même été commises, en dehors des heures de présence des agents. Dans ces circonstances, M. Baettig est favorable à l'installation de caméras de surveillance, afin d'accroître le sentiment de sécurité dans ce secteur, en particulier dans le passage sous-voie.

M. André Parrat rappelle le souci du Conseil communal s'agissant des incivilités et se réjouit de l'ouverture de ce poste de police cantonale à proximité de la gare. Ce bureau est complémentaire aux démarches du Conseil communal dans le cadre de cette problématique, traitée durant toute la législature, d'une part par la Commission de la jeunesse sous les axes de l'éducation, la prévention, la réparation et la punition, d'autre part par la Commission des affaires sociales et du logement dans le cadre du développement communautaire à la gare. Le sondage effectué auprès de 750 citoyens indique qu'un sentiment d'insécurité existe, mais à titre résiduel seulement. Il s'agit donc d'une insécurité pensée, suivant le moment et l'endroit où les citoyens se trouvent. Pour la suite, le groupe de travail en charge du dossier soumettra des propositions de mesures au Conseil communal basées sur les suggestions des citoyens. Ainsi, le sentiment d'insécurité pourrait être réduit par davantage de présence dans le quartier de la gare.

M. Dominique Baettig n'est pas satisfait.

M. Jean Parrat, CS•POP•Verts, revenant sur la modification du plan de lotissement relatif au Cras-des-Fourches, indique que la zone verte de 10'000 m², classée en zone d'utilité publique, est utilisée par de nombreux enfants et qu'elle représente un lieu de rencontre. Saluant les critères que la Ville envisage d'imposer aux futures constructions, M. Parrat estime que ce terrain pourrait être utile dans le futur, pour la construction d'une école notamment, et la vente de cette parcelle pourrait nuire à la population du quartier. Par ailleurs, M. Parrat informe que les commissions communales concernées seront saisies de ce dossier début juin seulement, alors que le délai d'opposition à la modification du plan échoira trois semaines avant.

Il s'interroge donc sur les raisons pour lesquelles la Commission de l'urbanisme et de l'environnement n'a pas été associée aux discussions avant la publication dans le *Journal Officiel*, d'autant que de nombreuses oppositions sont déjà connues.

Mme Françoise Collarin met en exergue le fait que cette zone est vouée à la construction. Elle précise également qu'à ce jour, le Conseil communal n'a pas encore pris connaissance du message et que ce dernier sera soumis à l'approbation des commissions et du Législatif. Par ailleurs, comme le projet de construction d'une école à cet endroit a été abandonné, cette zone changera d'affectation, ce qui permettra de répondre aux demandes des personnes intéressées à la construction de maisons familiales et au souhait du Service de l'aménagement du territoire, qui pousse la Ville à utiliser les surfaces existantes à l'intérieur de son périmètre au lieu de l'étendre. Cette modification du plan de lotissement profitera à Delémont et, de l'avis de Mme Collarin, ne prètertera pas la population du quartier.

M. Jean Parrat n'est pas satisfait.

5. **PROMESSES D'ADMISSION À L'INDIGÉNAT COMMUNAL**

M. Pierre Kohler, maire, invite le Conseil de Ville à accepter ces requêtes qui répondent aux critères en matière d'obtention de l'indigénat communal.

DECISION : les promesses d'admission à l'indigénat communal de

- M. Roberto LEMA
- Mme Cristina SAIU
- Mme Nilüfer YILDIRIM

sont acceptées à la majorité évidente, sans avis contraire.

6. **CRÉDIT DE FR. 220'000.- POUR LA RÉALISATION DE PARKINGS PROVISOIRES EN COMPENSATION DES PLACES DE PARC PERDUES PENDANT LE CHANTIER DE LA JARDINERIE**

Mme Françoise Collarin indique que de nombreuses réflexions ont été menées afin de déterminer les variantes les plus avantageuses pour compenser la suppression du parking de la Jardinerie. Ainsi, quatre secteurs ont été retenus pour créer provisoirement des places de stationnement avec horodateurs aux abords du quartier de la gare, dont la circulation sera relativement difficile durant le chantier de la Jardinerie. En particulier, le parking du Comptoir devrait être occupé par des pendulaires, le reste étant destiné au stationnement de moyenne durée. En dernier lieu, Mme Collarin indique que les commerçants sont satisfaits de ce plan.

M. Philippe Rottet, UDC, estime la dépense exagérée pour des places provisoires, d'autant que, selon son constat, d'autres parkings de ce secteur sont actuellement sous-occupés. Aussi, il suggère d'abandonner l'emplacement situé au sud des écoles commerciales et de prévoir, sur les autres sites retenus, une zone bleue, ce qui engendrerait une dépense de Fr. 15'000.- uniquement pour le marquage, sachant que, selon ses renseignements, des places de stationnement pourraient être créées, par la suite, à la rue de la Molière. Finalement, il indique que les transports publics sont aussi à disposition pour réduire le trafic.

M. Grégoire Monin, PS, reconnaît la nécessité d'offrir des places de stationnement en suffisance dans le quartier de la gare. Il estime toutefois les moyens exagérés, d'autant que les 214 emplacements de la Jardinerie seraient compensés par 258 places. De l'avis de M. Monin, le chantier qui débutera prochainement est une opportunité pour changer les habitudes et optimiser l'utilisation des autres parkings, largement sous-occupés selon ses observations, et encourager l'utilisation des transports publics, comme l'avait suggéré M. Pierre Kohler. Il regrette donc la solution retenue par le Conseil communal, qu'il estime onéreuse et dont la nécessité n'est pas démontrée, s'agissant en particulier du site au sud des écoles professionnelles. Dans ces circonstances, M. Monin suggère d'aménager les parkings du Comptoir, de la gare aux marchandises et Bellevoie comme prévu, de mettre en place des mesures d'accompagnement, d'améliorer la signalisation des parkings existants par un papillon à distribuer par les commerçants, de mettre en place des mesures particulières pour les jours de forte fréquentation (navettes ou service de transport des achats jusqu'aux parkings), d'informer la population sur ces mesures et encourager l'utilisation des transports publics. Ces démarches permettront de définir les besoins réels en places de stationnement et, le cas échéant, de prendre des mesures supplémentaires, comme par exemple l'agrandissement du parking de la rue de la Brasserie. Ces démarches généreront une plus-value sur le long terme. M. Monin informe donc que son groupe refusera l'entrée en matière et invite le Conseil communal à réétudier le dossier de manière à dégager des solutions correspondant aux besoins et favorisant le recours aux transports publics.

M. Jean Parrat, CS•POP•Verts, s'étonne de la proposition du Conseil communal de créer 250 places de stationnement alors que, une fois le chantier de la Jardinerie achevé, ce site n'en offrira plus que 150. Il craint que ces aménagements, bien que provisoires, ne durent, d'autant que la nouvelle construction sur le site du CEJEF n'est pas encore acquise. Par ailleurs, M. Parrat se rallie à la position du groupe socialiste quant à la sous-occupation des parkings existants, qui pourraient être utilisés en accord avec les propriétaires, éventuellement à des conditions plus favorables qu'actuellement. En ce qui concerne les horodateurs, relevant de plus que les installations actuelles ne pourraient pas être utilisées en raison des coûts liés aux travaux de génie civil et de raccordement, M. Parrat estime que cette dépense ne se justifie pas non plus et qu'une réelle analyse de la situation n'a pas été réalisée. A son avis, une concentration excessive de places de parc ne doit pas se produire dans le quartier de la Gare, ce que craignent d'ailleurs les habitants. Pour ces raisons, le groupe CS•POP•Verts refusera l'entrée en matière.

M. Pierre Chételat, PLR, convient que le coût des aménagements est élevé, tout en estimant que la Ville ne peut pas s'y soustraire. Même s'il regrette que ces places soient provisoires, il souligne que l'investissement est quasiment autofinancé. Comme solution alternative, peu onéreuse, M. Chételat suggère de doubler la capacité du parking Manor, objet du postulat qu'il dépose au cours de la séance. Par ailleurs, il informe que les commerçants delémontains comptent sur le soutien du Législatif et que son groupe soutiendra ce crédit. Quant aux autres emplacements privés, M. Chételat doute que la Ville puisse obliger les propriétaires à ouvrir leur parking dont les places sont souvent louées à l'année, même si elles ne sont pas occupées durant la journée. Il regrette le manque de soutien des partis opposés au crédit, étant d'avis que l'utilisation des transports publics ne résoudra pas la problématique du parking.

Mme Françoise Collarin rappelle que ce crédit serait financé en grande partie par le fonds des places de parc, qui sera réalimenté par les recettes provenant des parcomètres. Des zones bleues peuvent donc difficilement être envisagées. Elle précise également qu'une fois le chantier achevé, les nouveaux horodateurs remplaceront d'anciennes installations en fonction depuis longtemps. De plus, chaque propriétaire de parking a été contacté mais les démarches n'ont pas abouti, certains emplacements étant réservés pour des citoyens ou le personnel d'une entreprise. La proximité des parkings est importante et répond au besoin des commerçants. Mme Collarin doute que l'absence de places de stationnement incitera la population à se déplacer par les transports publics. Quant à la crainte de voir le provisoire durer, Mme Collarin indique que le parc du CEJEF sera démolit dans deux ans, vu le nouveau bâtiment qui y sera construit. Seul le parking privé de 18 places situé à l'est du chemin de Bellevoie subsistera. Quant aux autres mesures proposées par le Conseil de Ville, Mme Collarin ne s'y oppose pas, tout en soulignant qu'elles ne doivent pas coûter plus cher que l'organisation des places supplémentaires, telle que proposée par le Conseil communal.

DECISION : l'entrée en matière est refusée par 19 voix contre 16.

7. CRÉDIT DE FR. 149'000.- POUR L'AMÉNAGEMENT ET L'ÉQUIPEMENT D'UN NOUVEAU SITE POUR LA MAISON DE L'ENFANCE, À LA RUE DU 24-SEPTEMBRE 3, PERMETTANT D'OUVRIR 25 PLACES SUPPLÉMENTAIRES

M. André Parrat, vu le développement constant de Delémont, relève la nécessité d'agrandir les structures d'accueil de la petite enfance. Rappelant les différents sites de la Maison de l'Enfance, M. Parrat met en évidence les difficultés liées à l'accès de certains locaux, d'une part, et l'impossibilité d'accueillir sur le même site des enfants d'âges différents. Les actuelles 91 places d'accueil sont occupées par quelque 270 enfants, alors que 93 enfants sont en liste d'attente. Parallèlement à cette structure communale, M. Parrat souligne le travail conséquent réalisé par les Crèches à domicile de Delémont et des Franches-Montagnes, elles aussi débordées. Cette problématique pourrait encore s'aggraver une fois le projet HarmoS en place. M. Parrat rappelle encore le projet de centralisation de la Maison de l'Enfance, pour lequel le site du CREA a la préférence du Conseil communal. Il indique que la Commission cantonale d'action sociale a accepté, en septembre 2010, la création de 30 places supplémentaires à Delémont et, après un appel auprès de différents propriétaires fonciers, un local de la Caisse de pensions du Canton, situé à la rue du 24-Septembre 3, a été retenu. Ce site permettra de créer 25 places d'accueil et son coût sera de Fr. 100'000.- inférieur au local initialement choisi à la Communance. De plus, cette nouvelle structure permettra d'accueillir des enfants à mobilité réduite ou handicapés ainsi que des enfants d'âges différents.

M. Dominique Baettig, UDC, à titre personnel, s'oppose à ce crédit, estimant le présent débat similaire à celui du point précédent. Il s'interroge sur la façon dont les besoins en termes de crèches sont évalués et se demande comment la coordination pourrait être améliorée, estimant que la gestion, telle que pratiquée actuellement, laisse beaucoup de places libres. Du reste, il estime que l'offre de crèches n'incombe pas aux collectivités publiques en premier lieu, mais bien aux entreprises. Par ailleurs, il regrette le manque de vision globale et, à son avis, la collectivité publique ne devrait offrir des places de crèches qu'à celles et

ceux qui ne disposent d'aucune autre possibilité autonome. A son avis, le bien-fondé des places de crèches est discutable et critiquable.

M. Julien Lesniak, PS, favorable à la création de nouvelles places dans les crèches, estime que la multiplication des sites génère pour les parents des difficultés que le site du CREA comblera. Après un historique du projet de crèche dans la zone industrielle, M. Lesniak souligne que le nombre de places passe de 30 à 25, ce qui incite son groupe à penser que la Ville n'a pas de ligne directrice dans ce domaine et que cette solution est un peu "bricolée". Il fait également part de la remarque de la Commission des finances, qui estime le coût de la cuisine exorbitant. Malgré ces faits, convaincu du besoin en matière de places dans les crèches, son groupe soutiendra ce crédit, tout en invitant l'Exécutif à opter à l'avenir pour une vision globale.

Mme Anne Froidevaux, PDC-JDC, indique que son groupe soutiendra ce crédit, même si les 25 places créées ne satisferont pas aux besoins de nombreuses familles. Les démarches en ce sens doivent donc être poursuivies. Elle juge elle aussi le coût de la rubrique liée à la cuisine trop élevé et invite les services communaux à prêter attention à ce point et à opter pour une installation adaptée à l'utilisation prévue. En dernier lieu, revenant sur les propos de M. Baettig, elle estime aberrant de comparer des places de stationnement à des places de crèches.

M. Grégoire Monin, PS, est d'avis que la fréquentation d'une crèche, vu son encadrement, est pour un enfant un apprentissage de la vie en société et il félicite la Maison de l'Enfance pour le travail réalisé, fortement apprécié des petits usagers et de leurs parents. A son sens, le présent crédit n'est pas comparable avec celui lié aux places de parc.

M. André Parrat informe avoir demandé à l'artisan chargé de la réalisation de la cuisine une révision de son offre, tout en soulignant que cette structure professionnelle accueillera près de 75 enfants dont les repas devront être entreposés. Il s'étonne également des propos de M. Baettig et l'invite à visiter ce nouveau site, une fois aménagé, en compagnie de Mme Dormond Turberg, directrice de la Maison de l'Enfance, qui pourra lui expliquer le fonctionnement et les spécificités des crèches. De l'avis de M. Parrat, l'éducation est effectivement le premier pas de la lutte contre les incivilités.

DECISION : l'entrée en matière est acceptée à la majorité évidente, avec un avis contraire.

DECISION : le crédit de Fr. 149'000.- pour l'aménagement et l'équipement d'un nouveau site pour la Maison de l'Enfance, à la rue du 24-Septembre 3, permettant d'ouvrir 25 places supplémentaires, est accepté à la majorité évidente, avec un avis contraire.

8. **DÉVELOPPEMENT DU POSTULAT 4.02/11 - "ETUDIER LA POSSIBILITÉ DE MAINTENIR LE CHEMIN DE BELLEVOIE EN SENS UNIQUE", PS, M. JUDE SCHINDELHOLZ**

Point reporté.

9. **DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.04/11 - "AMIANTE : ASSURER LA SÉCURITÉ LORS DE TRAVAUX DE DÉCONSTRUCTIONS", CS•POP•VERTS, MME ESTHER GELSO**

Mme Esther Gelso, CS•POP•Verts, rappelant les nombreuses victimes de l'amiante, indique que près de 3'000 produits de construction en Suisse contenant cette fibre ont été utilisés dans les constructions, même si elle a été interdite dès 1991. Cette matière se trouve sous les parquets, dans les linos, les colles de catelles, les mastiques de fenêtre, les matériaux d'isolation ou dans les matériaux en eternit, entre autres. L'amiante devient dangereuse lors de déconstructions, étant donné que les fibres sont libérées par millions dans l'atmosphère. En outre, bien que l'ordonnance fédérale ad hoc fixe les mesures de protection à prendre contre ce risque, Mme Gelso estime nécessaire de connaître avant les travaux la présence d'amiante dans un bâtiment à transformer ou à déconstruire, ce qui évite des surprises désagréables, comme le blocage des chantiers par la Suva. Du reste, non seulement les travailleurs y sont exposés, mais également la population voisine. Aussi, Mme Gelso suggère d'imposer, au moment de la demande de permis, la recherche d'amiante dans le bâtiment concerné. Ce diagnostic peut être réalisé par des entreprises jurassiennes reconnues par les Autorités fédérales. Elle précise encore que certains cantons et communes ont déjà légiféré à ce sujet.

Mme Françoise Collarin, partageant le souci évoqué par Mme Gelso, indique que le Conseil communal ne peut pas émettre cette directive, cette compétence revenant au Canton. Au niveau communal, le Service UETP précise les précautions à prendre lors de ce type de travaux, en se basant sur la procédure mise en place par le Canton de Vaud.

M. François Klopfenstein, PS, informe que son groupe soutiendra la motion et précise avoir été témoin d'un incident ancien similaire à celui de la Mandchourie, où les risques liés à l'amiante étaient méconnus de certaines entreprises du bâtiment ou éventuellement négligés. A son sens, le Canton devrait légiférer afin d'obliger le diagnostic par une entreprise compétente mais une action rapide de la Commune lui semble pertinente, par l'élaboration d'une directive respectant le cadre légal actuel.

Mme Françoise Collarin répète que la Ville n'est pas compétente pour appliquer cette motion. Elle émet des recommandations lors de demandes de déconstruction mais elle ne peut se substituer au Canton qui, lui, doit émettre la directive.

DECISION : la motion 5.04/11 - "Amiante : assurer la sécurité lors de travaux de déconstructions", CS•POP•Verts, Mme Esther Gelso, est rejetée par 20 voix contre 17.

10. DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.05/11 - "CRÉATION D'UN GROUPE DE TRAVAIL POUR DÉFINIR QUELS FONCTIONS ET SERVICES COMMUNAUX SERONT INTÉGRÉS DANS LES BÂTIMENTS DU TICLE-CREA (PROJET CREA)", PS, M. ALPHONSE POUPON

M. Alphonse Poupon, PS, estime important pour le Conseil de Ville de participer, avec d'autres associations ou institutions concernées, à la réalisation du CREA et de ne pas être consulté uniquement pour un projet abouti qui ne peut subir aucune modification. Aussi, afin de recueillir l'avis et les propositions des milieux concernés, il suggère la création d'un groupe de travail, constitué d'un représentant de chaque parti politique, du CCRD, des Crèches à domicile, de l'Association Vieille Ville, des Bibliothèques et Ludothèque et des acteurs culturels de la Ville.

M. Damien Chappuis, rappelant l'achat du terrain du Ticle par la Municipalité et la volonté de l'Exécutif d'y construire une salle de spectacle, confirme la création d'un groupe de travail communal, qui a été chargé d'examiner ce projet, en particulier les synergies qui pourraient être développées au niveau des infrastructures socioculturelles. Son rapport a déjà été remis au Gouvernement cantonal et sera transmis au Conseil de Ville prochainement. En particulier, il stipule que la suite du projet doit être menée avec l'ensemble des partenaires, dans le cadre d'un processus participatif, pour le CREA et les infrastructures socioculturelles communales. Comme le propose le groupe de travail, le Conseil communal créera un comité de pilotage, une commission d'étude et un groupe de concertation constitué des milieux politiques (représentés proportionnellement aux forces politiques au Conseil de Ville), associatifs ou utilisateurs du CREA. M. Chappuis suggère donc d'accepter la motion.

DECISION : la motion 5.05/11 - "Création d'un groupe de travail pour définir quels fonctions et services communaux seront intégrés dans les bâtiments du Ticle-CREA (projet CREA)", PS, M. Alphonse Poupon, est acceptée à la majorité évidente, sans avis contraire.

11. DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.06/11 - "METTRE EN PLACE DE VÉRITABLES FORMATIONS", CS•POP•VERTS, M. EMMANUEL MARTINOLI

M. Emmanuel Martinoli, CS•POP•Verts, détaillant les conséquences de la nouvelle Loi sur l'assurance chômage, relève la difficulté, pour un chômeur, de retrouver un emploi lorsqu'il n'a suivi aucune formation. Pour améliorer la formation, plusieurs mesures fédérales existent, comme l'allocation d'initiation au travail ou l'allocation de formation. Une motion déposée au Conseil national demande au Conseil fédéral de mettre sur pied un système d'apprentissage et de formation professionnelle de base pour les chômeurs de longue durée, avec des cantons pilotes. Au niveau cantonal, des mesures d'urgence ont été prises ou le seront, comme les allocations d'initiation au travail, les programmes d'occupation "formatifs", l'augmentation de l'effectif du Service de l'action sociale et des services sociaux régionaux ou la réduction de la durée des programmes d'occupation cantonaux, afin de prendre en charge le plus grand nombre de citoyens et d'éviter autant que possible le recours à l'aide sociale.

M. Martinoli rappelle les mesures proposées par le Conseil communal lors de la séance du Législatif du 28 février dernier, qui reconnaissait que le manque de formation des jeunes en particulier était un des problèmes principaux de la réinsertion. A son sens, Delémont, dont le taux de chômage est le plus fort du Jura, doit faire un effort particulier dans ce domaine et servir d'exemple pour les autres localités, en proposant de véritables formations aboutissant à un CFC. Selon lui, les programmes d'occupation sont une mesure qui est valable dans l'urgence mais qui n'amène pas de véritable solution. Il suggère donc l'acceptation d'un crédit-cadre annuel, renouvelable selon les résultats atteints et l'évolution de la situation. Ce crédit servira à financer les salaires des formations complémentaires ou d'apprentissage, à trouver dans l'Administration communale et auprès des entreprises locales. La somme allouée par ce crédit atteindrait Fr. 275'000.-, suffisant au financement de la formation de trois à quatre personnes et

correspondant au projet de mettre en place des lettres "DELEMONT" au Bérider. La gestion du crédit pourrait être assumée par le Département ASJEL, par exemple.

M. André Parrat propose de transformer la motion en postulat et rappelle que depuis 2005, le domaine du chômage est de la compétence exclusive du Canton. Il met en exergue le taux de 11.4 % qu'a atteint le chômage à Delémont au plus fort de la crise. A fin février, il se situait à 6.4 %, ce qui est encore nettement supérieur à la moyenne cantonale. M. Parrat estime nécessaire que la Ville envisage des mesures complémentaires à celles du Canton, dont il craint qu'elles n'assurent pas avec sérieux la prise en charge des personnes arrivées en fin de droit à fin mars 2011. Sur le plan communal, il indique que depuis mars, un groupe de travail communal étudie les mesures complémentaires, dont certaines sont rendues impossibles par la LACI, comme par exemple la création de postes auxiliaires. M. Parrat se rallie à la position de M. Martinoli quant aux programmes d'occupation, d'autant que les postes ne peuvent pas être occupés par des citoyens habitant le canton depuis moins de deux ans, ces derniers étant donc forcés de recourir à l'aide sociale. S'agissant de la Commune, une personne ayant effectué plusieurs programmes d'occupation et proche de la retraite bénéficie d'un contrat d'auxiliaire jusqu'à la fin de son activité professionnelle. Quant au crédit proposé, M. Parrat rappelle que la Ville disposait annuellement d'un crédit de Fr. 150'000.- pour développer des programmes d'occupation de chômage. Cette mesure a été abandonnée en 2005 vu le transfert du secteur du chômage au Canton. Delémont étant la localité jurassienne comptant le plus de ressources (entreprises, associations), des solutions répondant à la motion pourraient être dégagées. M. Parrat est d'avis que la proposition de M. Martinoli pourrait être traitée par le groupe de travail précité, dont le rapport est attendu pour juin. Il précise qu'actuellement, son service n'a pas les moyens de réaliser cette motion. En dernier lieu, il souligne que des rencontres ont eu lieu avec le Service de l'action sociale, s'agissant des mesures d'insertion.

M. Matthieu Comte, PCSI, relevant les problèmes générés par la LACI, souhaite des précisions quant au montant de Fr. 275'000.-. Il s'interroge également sur la manière dont sera réglemantée la hausse et estime nécessaire de clarifier la procédure à suivre avant l'acceptation du projet. Pour ces raisons, son groupe acceptera la motion sous forme de postulat.

M. Dominique Baettig, UDC, regrette qu'aucune analyse des causes liées au chômage des jeunes n'ait été réalisée. Il doute qu'une nouvelle formation suffise à transformer ces jeunes qui, en difficulté, n'ont pas réussi à obtenir une formation. A son sens, certaines personnes ne peuvent pas accéder à des formations complètes et ce fait doit être admis. Toutefois, même les citoyens non qualifiés devraient pouvoir trouver du travail. Ils ont besoin d'une activité et non de formations, qu'il qualifie de "bidon, pleines de bonne conscience et de naïveté coûteuse". Selon lui, la culture d'entreprise doit changer et il appartient aux employeurs de fournir des postes de travail aux gens en difficulté et de ne pas engager systématiquement des frontaliers.

M. Charles-André Schäublin, PLR, informe que son groupe ne soutiendra pas cette intervention, quelle que soit sa forme, en raison des mesures exceptionnelles prises par le Canton, lequel est compétent pour les mesures d'insertion. Selon ses renseignements, aucune brusque augmentation de chômeurs n'a été constatée dernièrement et il semble même que le contraire se produise. Quant aux aides à la formation, très peu de jeunes chômeurs sont à la recherche de places d'apprentissage. Relevant les mesures existantes soutenant les formations, M. Schäublin souligne la dizaine d'apprentis que compte la Commune et les nombreuses places d'apprentissage vacantes dans les métiers de l'industrie.

DECISION : la motion 5.06/11 transformée en postulat qui portera le no 4.03/11 - "Mettre en place de véritables formations", CS•POP•Verts, M. Emmanuel Martinoli, est acceptée par 21 voix contre 11.

12. DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.07/11 - "SORTIR RAPIDEMENT DE L'ÈRE NUCLÉAIRE", CS•POP•VERTS, M. EMMANUEL MARTINOLI

M. Emmanuel Martinoli, CS•POP•Verts, estime nécessaire de fermer au plus vite les centrales nucléaires de Suisse, même si les producteurs d'électricité prédisent une pénurie d'électricité durant les prochaines décennies. Selon deux études, l'application des mesures d'efficacité énergétique et de développement d'énergies renouvelables permettrait de remplacer la production de trois centrales atomiques de type EPR et de centrales à gaz, qui est source de CO₂. M. Martinoli relève que la consommation d'électricité du Jura augmente régulièrement, alors que la population reste stable. Delémont suit cet exemple, la consommation d'énergie ayant augmenté en 2010 de 2 %. A son avis, l'électricité doit être économisée, comme le préconise le concept SuisseEnergie 2011-2020 du Département fédéral de l'environnement, qui estime que le potentiel d'économie propre aux communes est énorme, dans l'affectation des zones, les prescriptions en matière de construction, les bâtiments communaux ou autres infrastructures, notamment. Ces démarches passent aussi par l'information et les conseils à la population. SuisseEnergie, dont fait

partie Delémont, soutiendra les communes qui participeront à son programme. M. Martinoli met en évidence les efforts fournis par les Services industriels en matière d'économie d'électricité, Delémont détenant par ailleurs le label *Cité de l'énergie* et le *European Energy Award Gold*. M. Martinoli estime que ces démarches doivent être intensifiées, en impliquant les autres départements et en les responsabilisant, en recherchant les sources de gaspillage et les possibilités de diminution de la consommation électrique. Pour ces raisons, il demande la mise en place rapide d'une délégation interdépartementale de réflexion, chargée d'étudier différentes pistes, comme l'absence momentanée d'éclairage de certains bâtiments publics, le choix des appareils, le déclenchement d'appareils non utilisés, la smart grid, le réseau intelligent ou le smart metering, entre autres.

M. Pierre Brulhart confirme la constante augmentation de la consommation d'électricité, celle de Delémont correspondant à la moyenne suisse. Il précise que les résultats obtenus en matière de politique énergétique proviennent de l'ensemble de la Commune, en particulier du Département UETP, où de nombreuses démarches influencent la consommation d'énergie, depuis plusieurs années. Une délégation communale existe, regroupant les départements les plus impliqués dans la gestion de l'énergie dans les infrastructures et bâtiments communaux. Cette délégation met en place le programme de politique énergétique et ses actions et mène les réaudits *Cité de l'énergie*. Estimant qu'une part de la motion est réalisée, le Conseil communal propose sa transformation en postulat, étant de plus favorable à ne plus recourir à l'énergie nucléaire et à diminuer la consommation d'énergie des communes. Par ailleurs, M. Brulhart relève que, pour répondre à la motion, le temps et les ressources humaines spécialisées dans ce domaine manquent dans la structure actuelle. Il espère qu'une solution plus satisfaisante soit trouvée prochainement pour y pallier.

M. Christophe Günter, PLR, relève que l'électricité représente moins d'un quart de l'énergie consommée en Suisse et qu'un potentiel d'économie existe en matière énergétique, notamment dans le chauffage et le transport, pour lesquels tout effort de substitution entraînera, selon lui, une forte hausse des besoins en électricité. Il estime indispensable de recourir à toutes les sources d'énergie disponibles pour faire face aux besoins futurs. Il invite toutefois à ne pas prendre de décisions en raison des récents événements survenus au Japon, en soulignant l'importance de la sécurité d'approvisionnement, dont le risque de pénurie se profile à moyen terme pour la Suisse. Le groupe PLR est favorable au recours à toutes les sources d'électricité, relevant de plus le rôle important que joueront à l'avenir l'amélioration de l'efficacité énergétique et les nouvelles sources d'énergie renouvelable, dont il soutiendra les efforts consentis dans ce domaine. Toutefois, M. Günter est d'avis que la consommation d'électricité ne diminuera pas et il refusera la motion ou le postulat.

M. Marc Ribeaud, PS, rapporte que son groupe acceptera l'intervention sous la forme du postulat. Partageant l'objectif de la motion, M. Ribeaud souligne que ce processus prendra plusieurs années et engendrera des coûts très élevés. Sur le plan communal, il estime opportun de consacrer un budget, même modeste, en matière énergétique. S'agissant de la production d'électricité, il souligne les projets en développement, l'éolien et le photovoltaïque en remplacement des combustibles, dont il espère l'aboutissement d'ici à cinq ans. Quant aux économies, M. Ribeaud relève la gestion améliorée des bâtiments communaux et l'incitation de la population à économiser l'énergie, précisant que des analyses simples permettent de détecter les gaspillages, comme l'avait proposé le groupe socialiste. Il est persuadé que les progrès doivent être réalisés par une coordination étroite entre la Commune, le Canton et la Confédération, et qu'un comité supplémentaire n'apportera rien. Pour ces raisons, il acceptera le postulat uniquement pour maintenir la pression.

M. Dominique Baettig, UDC, estime que la catastrophe survenue au Japon est à l'origine des nombreux débats qui ont lieu actuellement en matière de nucléaire. Le renoncement à cette énergie est difficile, étant donné qu'il implique un changement d'habitudes et un renoncement à la croissance, ce que la population refusera. A son avis, des techniques moins dangereuses devront être recherchées mais le recours au nucléaire demeurera. Il souligne que les économies par les collectivités publiques ou la population sont minimes, les gros consommateurs d'énergie étant les industries, et il doute qu'elles acceptent de renoncer à une énergie relativement bon marché. Dans ces circonstances, M. Baettig invite à rejeter cette motion.

DECISION : la motion 5.07/11 transformée en postulat qui portera le no 4.04/11 - "Sortir rapidement de l'ère nucléaire", CS•POP•Verts, M. Emmanuel Martinoli, est acceptée par 28 voix contre 8.

13. RÉPONSE AU POSTULAT 4.07/10 - "UN RÉSEAU INTERNET COMMUNAL SANS FIL EN LIBRE ACCÈS (WI-FI)", PLR, M. PIERRE CHÉTELAT

M. Damien Chappuis informe qu'une étude a été menée à la place de la Gare et à la place Roland-Béguelin pour déterminer s'il s'avère intéressant d'y développer un réseau sans fil. Cet examen a révélé que de nombreux bars ou restaurants offrent déjà cette prestation, raison pour laquelle la Ville n'estime pas

judicieux de leur faire concurrence. Par ailleurs, la mise en place d'un réseau sans fil à la gare occasionnerait des coûts estimés à Fr. 20'000.- et une charge annuelle de quelque Fr. 10'000.-. D'autre part, d'importants investissements sont en cours à Delémont et le problème de la responsabilité liée à l'accès à certains sites demeure, ce qui préoccupe le Conseil communal. Au vu de ces arguments, aucun réseau sans fil public ne sera mis à la disposition des citoyens.

14. RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.01/11 - "UNE MAQUETTE ET DES QUESTIONS", CS•POP•VERTS, M. EMMANUEL MARTINOLI

M. Emmanuel Martinoli, CS•POP•Verts, est partiellement satisfait et demande l'ouverture de la discussion.

DECISION : l'ouverture de la discussion est acceptée.

M. Emmanuel Martinoli, CS•POP•Verts, estime la place du Pays Catalan, zone verte, inappropriée pour accueillir cette maquette, vu son accès problématique, sa situation entre deux routes et le nombre de visiteurs qui pourrait être important. D'autres emplacements sur le territoire communal lui semblent plus adaptés, comme les Jardins du Château, par exemple.

15. RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.02/11 - "SITE POLLUÉ DE LA PATINOIRE DE DELÉMONT", CS•POP•VERTS, M. EMMANUEL MARTINOLI

M. Emmanuel Martinoli, CS•POP•Verts, est satisfait.

16. RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.03/11 - "FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS : À QUI CELA PROFITE-T-IL ?", CS•POP•VERTS, M. DIDIER NICOULIN

M. Didier Nicoulin, CS•POP•Verts, n'est pas satisfait et demande l'ouverture de la discussion.

DECISION : l'ouverture de la discussion est acceptée.

M. Didier Nicoulin, CS•POP•Verts, indique qu'en 2009 et 2010, 15 millions de francs ont été dépensés, alors que le Conseil communal, dans sa réponse, ne mentionne que 8 millions de francs en raison de la prise en considération des dépenses de 2010 uniquement, année principale des réalisations figurant dans le plan de relance. M. Nicoulin s'interroge sur ces chiffres qui pourraient sous-entendre que la Municipalité cache certains faits ou fait preuve de suffisance en ne fournissant que des données partielles. Selon lui, le rôle du Législatif ne consiste pas uniquement à entériner des crédits mais également à évaluer l'impact de ses décisions. Sa question écrite visait à valider le bien-fondé des crédits d'investissement votés dans le cadre du plan de relance et il regrette la réponse partielle de l'Exécutif.

17. DIVERS

La parole n'est pas demandée.

Ont été déposés : 5 questions écrites
2 interpellations
2 postulats
7 motions

La séance est levée à 21 h 50.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président :

La vice-chancelière :

Paul Fasel

Nadia Maggay

Delémont, le 9 mai 2011